Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 035-213502537-20260914-2026_09_14_14-DE

St Aubin du Cormier

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL 14 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le quatorze septembre, à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué par M. Jérôme BÉGASSE, Maire, s'est réuni salle des Halles, en séance publique.

22 présent(e)s : M. Jérôme BEGASSE, M. Frédéric SALAÜN, Mme Cécile BREGEON, M. Bruno RENOUARD, Mme Catherine LEBON, M. Vincent BONNISSEAU, Mme Pascale MACOURS, M. Florent BASLE, M. Yves LE ROUX, M. Jean-Philippe ROUDIER, M. William POMMIER, M. Oliver SCHREIBER, M. Vincent LE GOUARD, Mme Cécilia LEMOINE, Mme Claire BOULAY, Mme Lydie HERVIEU, Mme Séverine BUFFERAND, M. Arnaud FOUQUE, Mme Chloé GONORT ACHER, Mme Régine BRIELLE, M. Thomas JUHEL, Mme Anouchka MEHEUST, formant la majorité des membres en exercice.

5 excusé(e)s : Mme Jacqueline LE QUERE ayant donné pouvoir à Mme Catherine LEBON, M. Franck JOURDAN ayant donné pouvoir à M. Jean Philippe ROUDIER, M. Jean LEFRANC ayant donné pouvoir à M. William POMMIER, Mme Cécile MARCHAND ayant donné pouvoir à M. Frédéric SALAÜN, Mme Chloé BEAULIEU ayant donné pouvoir à M. Jérôme BEGASSE.

Secrétaires de séance : M. Thomas JUHEL, Mme Lydie HERVIEU
Date de convocation : le 08 09 2026 Nombre de conseillers en exercice : 27

2026_09_14_14 Nomenclature : 4.4

Mois sans tabac : création d'un emploi de vacataire
Rapporteur : M. Vincent BONNISSEAU

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article premier du décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2015-1869 du 30 décembre 2015 relatif à l'affiliation au régime général de sécurité sociale des personnes participant de façon occasionnelle à des missions de service public,

Considérant ce qui suit :
Les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires si les trois conditions suivantes sont réunies :

- Recrutement pour exécuter un acte déterminé ;
- Recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel ;
- Rémunération attachée à l'acte.

Il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de décider par délibération, du recrutement d'un vacataire.

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 035-213502537-20260914-2026_09_14_14-DE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- **autorise Monsieur le Maire à recruter un·e vacataire pour effectuer des missions dans le cadre du « mois sans tabac » pour la période du 18/08/2026 au 31/12/2026**
- **fixe la rémunération à 40 € bruts par heure de vacation, pour une durée totale de 113h25 sur l'ensemble de la période d'emploi**
- **inscrit au budget les crédits correspondants**
- **autorise l'autorité territoriale à signer tout acte y afférent**
- **charger l'autorité territoriale de veiller à la bonne exécution de cette délibération.**

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait conforme.
Le Maire : Jérôme BÉGASSE.



Mairie
B.P. 13 - 35140 Saint-Aubin-du-Cormier
Tél : 02 99 39 10 42 - Fax : 02 99 39 23 25 - Courriel : mairie@ville-staubinducormier.fr
www.saint-aubin-du-cormier.bzh